



Paris, le 13 novembre 2015

Égalité pro ? Charte des temps ? Nouvelles technologies ?

Quand l'administration feint de ne pas savoir où elle va...

Il avait fallu que FO adresse formellement ses attentes après avoir quitté la 5ème réunion de ce groupe de travail pour que le Secrétaire général des MEDDE/MLETR replace la question des temps de travail sous l'égide de la Direction des ressources humaines...

Et c'est ainsi que c'est la DRH qui présidait, hier matin, la 7ème réunion du groupe de travail sur l'égalité professionnelle pour y aborder la question de l'élaboration d'une charte dite « *des bonnes pratiques des temps* »...

...dans l'attente de la "réanimation" du Comité de suivi de l'ARTT le 14 décembre prochain.

Charte des bonnes pratiques des temps :

Pour FO, l'élaboration de la charte ne saurait être prétexte à remise en cause des droits collectifs.

Or le projet sur lequel sont basés les travaux du groupe de travail voudrait banaliser le non respect des droits des agents (comme en matière de congés annuels) ou de leurs garanties (comme en matière de durée de travail)...

Et comme s'il ne lui suffisait pas de nous refaire le coup de l'ARTT (où les garanties minimales ont été noyées dans une foudrerie de dispositions permettant d'y déroger), l'administration voudrait maintenant s'autoriser à porter un regard sur l'organisation de la vie privée des agents.

En effet, alors que les nouveaux modes de communication envahissent de plus en plus les

temps de repos des agents, l'administration rejette l'exigence de Force Ouvrière qu'elle se limite à gérer leur vie professionnelle et ne tente pas de s'ingérer dans leur vie personnelle.

Or c'est ce qu'elle fait en refusant d'examiner la seule question de leurs temps de travail pour se réserver d'appréhender « *l'équilibre* » entre leur vie professionnelle et ... leur vie personnelle !

Ne s'agirait-il donc pas maintenant pour elle de banaliser le caractère invasif de nouvelles technologies utilisées à outrance (parfois jusqu'au burn out) après avoir banalisé le travail dissimulé au travers de l'écèlement ?

Si c'est le cas, Force Ouvrière n'y contribuera pas mais, au contraire, s'y opposera.

Les nouvelles technologies :

Cela fait si longtemps que ces technologies sont mises en œuvre que la seule chose nouvelle est que l'administration accepte enfin d'en discuter..

Mais elle n'est pas la seule puisque E. Macron a fait du numérique le cœur de sa 2ème loi (le projet est annoncé pour janvier) et que le rapport Mettling – que l'administration nous a adressé dans le cadre du groupe de travail sur l'égalité – en est le Cheval de Troie.

De nombreuses préconisations de ce rapport ne peuvent que nous alarmer (notamment parce que la dématérialisation par ces outils de travail pourrait être l'instrument d'une profonde mutation conduisant à transformer les salariés en auto-entrepreneurs de leurs tâches).

Outre la question du droit à la déconnexion - un vrai sujet à lui seul et à traiter comme il se doit -, l'une des préconisations du rapport Mettling (n° 9) nous paraît frappée du coin du bon sens : « *Intégrer l'objectif de parité hommes/femmes*

dans la transformation numérique ».

Mais en nous proposant d'intégrer cette question de la transformation numérique dans le cadre du comité de suivi de l'ARTT prochainement ressuscité tout en persistant à vouloir finaliser sans attendre un tel projet de charte des temps, après l'avoir par ailleurs reporté (pour ce qui concerne le TSD) lors du Comité de suivi de la Réforme territoriale de mardi dernier (cf. [CR FO](#)) est pour le moins contradictoire.

Pour ne pas dire suspect, a fortiori quand un autre syndicat demande que soit également examinée la question de la mesure des tâches.

Ce qui, croisé avec l'autre idée lumineuse de ces derniers jours de Macron (le salaire au mérite pour les fonctionnaires) n'est pas sans dangers.

D'autant qu'il se trouvera sûrement de faux réformistes pour considérer que, pour un fonctionnaire, passer du stade d'esclave (du temps) à ... tacheron serait un progrès !